BPJEPS CK EV

Activités du Canoë Kayak en eau vive

Dates et détails







Objectif de la formation et prérogatives professionnelles

Le CREPS PACA en partenariat avec la FFCK et le CRFCK organise une session de formation BPJEPS activités du Canoë Kayak en eau vive qui prépare au métier d'éducateur sportif. Il permet d'animer, d'encadrer et d'enseigner toutes les disciplines du canoë kayak et des disciplines associées dans deux milieux : **Eau Calme, Eau Vive au-delà la classe 3, ainsi que la randonnée aquatique jusqu'à la cotation V1 A5 EII.**

Ce diplôme permet de travailler sur toutes les rivières d'eau vive, quel que soit leurs difficultés. Il est très souvent requis pour exercer un emploi stable et élargi au sein des structures prestataires des sport d'eau vive située en territoire de montagne.

Organisation et particularités de la formation

La formation est organisée en deux périodes : automne et printemps-été. Une interruption hivernale permet aux saisonniers d'hiver d'exercer leur second métier.

L'organisation pédagogique est dispensée sur le modèle de l'alternance entre centre de formation et entreprise. La formation est accessible aux contrats d'apprentissage.

Heures totales :

952

Heures en centre :

602

Heures en entreprise :

350

Fiche RNCP 40049

Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques
11/12/2024

CRFCK

CREPS Provence-Alpes Côte d'Azur Sud

24 Avenue du Quartz
05120 L'Argentière-la Bessée
04.92.23.12.92 - contact@crfck.com
www.crck.com

Contenus de la formation

Module A : Fondamentaux du métier-sécurité. Ce module vise à poser les bases techniques et pédagogiques du métier et préparer aux EPMSP.
Module B : Construire et gérer un projet (BC 1-2). Ce module vise à aborder les compétences de gestion d'un projet et d'une structure nautique.
Module C : Technique et pédagogie des activités du canoë kayak et disciplines associées (BC 3). Ce module vise à développer la compétence d'éducateur, d'enseignant, cœur du métier de moniteur de canoë-kayak.
Module D : Technique et sécurité des activités du canoë kayak et des disciplines associées (BC 3) Ce module permet de poser toutes les bases techniques du moniteur de canoë kayak dans les différents supports : **canoë kayak, stand up paddle, kayak de slalom, kayak de descente, kayak de rivière, air boat, nage en eau vive, rafting, randonnée aquatique** et dans les 2 milieux de travail : **eau calme et eau vive au-delà la classe 3.**

Lieux

05120 L'Argentière-La Bessée, rivières des Hautes Alpes, de l'Ubaye, d'Italie.



Publics et prérequis

Cette formation s'adresse aux kayakistes experts de la haute rivière. Le test de sélection comporte deux épreuves en eau vive : technique et sécurité. Une expérience en kayak, rafting, nage en eau vive est nécessaire.

Publics en situation de handicap

Des aménagements de certification et de formation sont possibles. Magali Berthe, référente handicap en fera l'étude préliminaire.

Matériel nécessaire

Au 1er jour de formation : kayak de rivière, pagaie, casque de rivière, gilet moniteur rivière équipé, tenue personnelle de navigation, chaussures fermées, jupe, trousse de secours, sifflet, pochette étanche pour le téléphone, corde de sécurité, 3 mousquetons avec système de verrouillage, 2 cordelettes, ou deux systèmes mécaniques bloquants, 2 poulies, cordelette pour ancrage fixe.
Pour le bloc de formation du printemps : kayak de haute rivière, longe de retournement, gilet moniteur rafting.

Financements possibles

Contrat d'apprentissage sur 6 mois, autres dispositifs (nous contacter pour étude personnalisée).

BPJEPS activités du Canoë Kayak et disciplines associées en eau vive

Procédure d'accès à la formation

Etape 1 : rendre un dossier complet

Pour s'inscrire aux épreuves de sélection, chaque candidat devra être à jour de l'ensemble des pièces requises. Ces documents devront être téléversés sur votre espace personnel créé sur le site du CREPS PACA suite à votre préinscription :

- Pièce d'identité en cours de validité
- L'un des certificats relatifs au secourisme suivants : a minima, le certificat de compétences de l'unité d'enseignement "prévention et secours civiques" (PSC) ou équivalent; le certificat de "sauveteur secouriste du travail" (SST) assorti de la validation de la formation "maintien-actualisation des compétences obligatoires" (MAC), le cas échéant.
- Attestation de 100 mètres nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur, délivrée par une personne titulaire d'une certification conférant le titre de maître-nageur sauveteur
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'activité ou des activités physiques ou sportives, concernées par le diplôme, datant de moins d'un an à la date des tests d'exigences préalables
- Pour les moins de 25 ans de nationalité française, une copie de l'attestation de recensement ou du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté
- La ou les attestations ou diplômes justifiant des dispenses et équivalences de droit
- Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les tests d'exigences préalables selon la certification visée

Etape 2 : Les tests d'exigences préalables

Le parcours du test technique est réalisé dans un rapide de classe III, est défini par les évaluateurs le jour des épreuves. Elles se décomposent comme suit :

CRFCK
CREPS Provence-Alpes Côte d'Azur Sud
24 Avenue du Quartz
05120 L'Argentière-la Bessée
04.92.23.12.92 - contact@crfck.com
www.crck.com

Epreuves de sécurité	Mise en œuvre	Critères de réussite
Traverser un nageur d'une berge à l'autre en kayak	Le(la) candidat(e) traverse, d'un contre-courant à un autre, un nageur allongé sur le pont de son kayak, en utilisant les mouvements d'eau. La distance amont/aval pour la réalisation de la traversée permet au candidat d'utiliser une deuxième vague s'il/elle n'arrivait à se maintenir dans la première	Traversée en amont d'un repère éliminatoire
Esquimauter par tour complet	Le(la) candidat se renverse avec une gîte amont	Réussite de l'esquimautage en un seul essai
Nager en eau vive	Sans embarcation, le(la) candidat(e) descend un rapide, s'arrête dans un contre-courant puis traverse une veine d'eau	Arrêt dans les zones identifiées
Nager et récupérer son matériel	Le(la) candidat(e) se renverse dans une zone identifiée, sort de son embarcation et retourne au bord avec tout son matériel	Retour au bord avant une limite éliminatoire

Epreuves	Mise en œuvre	Critères de réussite
Suivre une trajectoire imposée pour franchir un rapide	La trajectoire est définie par des obstacles à contourner, des arrêts identifiés à réaliser. Les portes de slalom peuvent servir à cette identification du parcours. Le parcours comportera au minimum : la descente d'un seuil, un arrêt rapide après la rupture de pente, une traversée de courant et arrêt sur l'autre berge, une reprise de courant longue et deux décalages dans la largeur de la rivière (3 portes de slalom) Si le tronçon de rivière le permet par l'enchainement d'un 2ème rapide, cette trajectoire sera reproduite symétriquement (si le 1er arrêt après le 1er seuil est à droite, arrêt après le 2ème seuil il est à gauche)	Respect du parcours imposé Maîtrise de la gîte et de l'assiette du bateau (pas de déséquilibre) Maîtrise de la direction (trajectoire fluide, pas de boussole)
Réaliser des bacs arrière	Descendre une veine d'eau et s'arrêter à gauche et à droite en bac arrière	Respect du parcours en conservant toujours la pointe avant à l'aval
Aisance en eau-vive	Mise en place de 3 situations : -surf dans une vague -se faire retenir dans un rouleau et en sortir -s'arrêter dans un contre ne laissant la place qu'à une seule embarcation	Réalisation des situations. Maîtrise de la gîte et de l'assiette du bateau sans vitesse de déplacement (pas de déséquilibre) Maîtrise de la précision du placement du bateau et des coups de pagaie

Equivalences du test technique d'exigences préalable

- Sportif de haut-niveau en canoë-kayak inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L.221-2 du code du sport.
- UC 3 et 4 du BPJEPS spécialité «éducateur sportif» mention «activités du canoë kayak et DA en eau vive» RNCP 28573
- UC 3 ou 4 du BPJEPS spécialité «éducateur sportif» mention «activités du canoë kayak et DA en eau vive» RNCP 28573
- UC 3 et 4 du BPJEPS spécialité «éducateur sportif» mention «activités du canoë kayak en eau vive classe III» RNCP 28573
- UC 3 et 4 du BPJEPS spécialité «éducateur sportif» mention «activités du canoë kayak en mer» RNCP 28573
- Pagaie couleur bleue dans une discipline d'eau vive délivrée par la fédération française de canoë kayak et sports de pagaie

Etape 3 : le positionnement

Les candidats ayant validé les tests d'exigences préalables sont convoqués aupositionnement.
Le positionnement vise à déterminer le parcours individuel de formation du stagiaire en fonction de ses équivalences réglementaires (obtention de droit d'une UC ou d'un examen), compétences ou fragilités repérées.

Il est réalisé via un entretien.

Vous trouverez plus de détails sur votre formation et sur les équivalences réglementaires dans le « Guide technique de la formation ».